

Marc Jammet  
Conseiller municipal de Mantes la Jolie

Monsieur le Maire de Mantes la Jolie  
Hôtel de Ville  
31 rue Gambetta  
78200 Mantes la Jolie

Le 5 juillet 2013

Monsieur le Maire et cher collègue,

Comme vous le savez, je suis intervenu plusieurs fois pour vous demander de prendre la décision de baisser le poids de la fiscalité locale supportée par les Mantaises et les Mantais.

Celle-ci, au fil des ans, est devenue difficilement supportable pour nombre d'entre eux – d'autant que la suppression de l'allègement à la base en 2011 a d'abord pénalisé les moins fortunés d'entre eux.

Le rétablissement de l'allègement à la base au taux initial de 15% aurait des conséquences bénéfiques immédiates puisqu'il se traduirait par une baisse de la taxe d'habitation d'environ 150 euros par foyer fiscal : 120 euros au titre de la commune, 30 euros au titre du département).

Le coût pour la commune en serait d'environ 1,5 million euros. C'est une somme tout à fait envisageable au vu de l'équilibre général du budget primitif qui s'équilibre bon an, mal an entre 90 et 100 millions d'euros, si l'on prend en compte que la commune vient de rembourser 8 millions d'euros aux banques sur la seule année 2012 et qu'elle s'apprête à investir plusieurs dizaines de millions d'euros dans le projet d'écoquartier fluvial.

**Pour que cet allègement général à la base puisse produire ses effets dès l'année 2014, il faut qu'il soit voté par le Conseil municipal avant le 1<sup>er</sup> octobre 2013.**

Or, il ne figure pas à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 8 juillet. Et le conseil municipal suivant est convoqué le lundi 7 octobre 2013, il sera donc trop tard.

Je pense que cette question de la fiscalité locale doit être abordée dans des temps qui permettent à la fois le débat le plus large possible et qui préservent la possibilité de la prise de décision.

Aussi est-ce la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, **je vous propose d'inscrire le débat sur cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal du 8 juillet 2013 et de convoquer, dès aujourd'hui, un conseil municipal extraordinaire dans le courant du mois de septembre 2013 afin de pouvoir prendre cette décision.**

En l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire et cher collègue, l'expression de ma considération distinguée.



Marc Jammet  
Conseiller municipal de Mantes la Jolie.